Bordeaux le 5 juin 2024
Bonjour,
Mise en garde:
Une société poseur de compteur linky, sous-traitante d'énédis, utilise l'avis de passage officiel d'énédis, (voir pièce jointe)pour vous tromper et pour vous faire peur de coupure électrique c'est illégal. **Ne tombez pas dans le panneau !!**

Autre sujet : Si votre fournisseur d'électricité (EDF etc) vous facture des frais de relève de consommation alors que vous avez transmis votre relevé (**impérativement transmettre à énédis, le 1 er mars et 1er octobre à minima**) et que vous avez les preuves, faites une réclamation à énédis qui vous remboursera , voir pièce jointe.
L'éventuelle facturation de la relève ne se fera pas avant juillet 2025 si elle se fait ! Nous vous donnerons toutes les informations le moment venu ne croyez pas les contre -vérités.

Attention aux démarchages à domicile qui sont illégaux en matière de contrat d'énergie et ne communiquez jamais aux démarcheurs vos données client gaz, eau et électricité ni monterez votre facture.

Les collectifs et associations de toute la France ont mené et mènent plusieurs actions qui portent leur fruits dont cette dernière :
Les éléments marquants du dernier jugement en date *Extrait ".*la stratégie de défense d'Enedis (obligation légale de la pose, respect des normes d'émission) est désormais régulièrement contournée par les juges qui veulent privilégier une réponse juridique aux souffrances des victimes. Ainsi, la juge de Clermont Ferrand mentionne que, malgré les études volontairement lénifiantes de l'Anses et autres, "*les experts n'ont pas conclu à une absence totale de risques pour la santé des abonnés Linky"* et que *"ces champs électromagnétiques constituent une perturbation supplémentaire de l'environnement."*

pour cette victoire obtenue à Clermont-Ferrand le 21 mai 2024, après les multiples autres jugements au plan national
https://halteaucontrolenumerique.fr/?p=590

Très régulièrement dans toute la France des compteurs linky s'enflamment merci de nous les signalez s'il vous plaît.
Quelque soit votre problème de facturation, compteur bloqué etc, avant de contacter énédis ,GrDF et ou votre fournisseur ex EDF, envoyez nous un mail pour exposer votre problème, après ce sera plus difficile de vous venir en aide.

Cordialement
Le Collectif Stop Linky Bordeaux métropole.
Site à consulter:https://www.robindestoits.org/
Recommandation: Pensez à vider la corbeille ainsi que les messages reçus qui ne vous sont plus utiles et aussi les messages envoyés